

## Discours de Joseph Bech lors de la signature du traité de Bruxelles (Bruxelles, 17 mars 1948)

**Légende:** Le 17 mars 1948, Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, signe le traité de Bruxelles qui crée l'Union occidentale et institue une alliance défensive et une coopération militaire, économique, sociale et culturelle entre la Belgique, la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Relations internationales. Pacte de Bruxelles, AE 13177.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_joseph\\_bech\\_lors\\_de\\_la\\_signature\\_du\\_traite\\_de\\_bruelles\\_bruelles\\_17\\_mars\\_1948-fr-de033778-9ae7-40b5-987a-e262c21696b1.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_joseph_bech_lors_de_la_signature_du_traite_de_bruelles_bruelles_17_mars_1948-fr-de033778-9ae7-40b5-987a-e262c21696b1.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## **Discours prononcé par Monsieur Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, lors de la signature du Traité entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, lors de la signature le 17 mars 1948 à 17 heures à Bruxelles**

Il n'y a pas encore deux mois que Monsieur Bevin annonça aux Communes que la Grande-Bretagne et la France offraient un Traité de garantie mutuelle aux Pays du Groupe Benelux, et que la Grande-Bretagne se proposait d'adopter une politique de « consolidation occidentale ».

En prenant la courageuse initiative d'engager son pays dans la voie de la collaboration européenne, l'éminent Homme d'Etat britannique a fait œuvre de bon et grand Européen.

Dans notre vieux monde européen qui, depuis la guerre, s'est douloureusement effrité, le Pacte d'assistance mutuelle économique, politique et militaire, que nous allons signer dans quelques instants, constituera – j'en suis sûr – le noyau naturel et indispensable de la nouvelle solidarité qui fera renaître l'Europe de ses ruines et sauvera les valeurs morales et spirituelles qui ont fait sa gloire dans le passé.

C'est avec un sentiment de fierté et avec émotion que j'appose la signature de mon Pays au bas de ce Pacte, qui est l'expression toute naturelle de la communauté de destin de nos cinq Pays, voisins dans l'espace et héritiers des mêmes grandes traditions morales, politiques et juridiques.

Le moment est, pour le Luxembourg, doublement solennel, alors qu'il consacre l'abandon formel du statut de neutralité qui nous avait été imposé en 1867 par la Conférence de Londres.

Notre patriotisme à la fois national et européen nous fait renoncer à une neutralité qui s'est avérée fallacieuse dans le passé, et nous fait accepter, en pleine connaissance, les obligations qui pourront découler pour nous de notre signature en bas du Pacte.

Fidèles à l'esprit de la Charte des Nations Unies, nous réaffirmons avec vous notre foi inébranlable dans la dignité de la personne humaine, qui est à la base de toutes nos institutions et de nos libertés constitutionnelles.

Nul pays, plus que le petit Luxembourg, n'est conscient de l'interdépendance des Nations d'Europe et de la nécessité de leur entente.

Il est déjà uni fraternellement à la Belgique par une Union Economique qui est en voie de s'étendre à la Hollande. Comment ne saluerait-il pas avec confiance et reconnaissance la nouvelle ère de coopération qui s'ouvre avec deux grandes puissances amies, la France et la Grande-Bretagne.

Le Traité ne vaudra que par l'esprit dans lequel nous l'appliquerons. Il ne devra pas rester une profession de foi de plus.

C'est surtout dans l'ordre économique que les Nations associées devront montrer qu'elles ont le courage des réalisations, en acceptant franchement les sacrifices qui seuls rendent possible une collaboration économique, condition d'une Paix durable.

Dirigé contre personne, défensif et constructif à la fois, notre Pacte régional reste ouvert aux Nations de bonne volonté qui accepteront de poursuivre avec nous, dans la solidarité, la grande tâche indispensable au salut de tous.